

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1168-26

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 mai 2026, le Règlement numéro 1168-26 sur les dérogations mineures de la Municipalité de Sainte-Julienne.

Ce règlement est entré en vigueur le 19 août 2026 en vertu du certificat de conformité #CC-SJU/2026-005 émis par la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingt-sixième (26^e) jour du mois d'août deux mille vingt-six (2026).

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière